

À l'attention de :

Madame Roberta Metsola Présidente du Parlement européen

Bruxelles, le 20 avril 2023,

Madame la Présidente, Chère collègue,

Je souhaite vous faire part de toute urgence des graves préoccupations qui sont les miennes s'agissant de la situation prévalant à Mayotte, département français et région ultrapériphérique de l'Union européenne.

Chaque jour, des milliers de ressortissant es de pays tiers, mais aussi des citoyen nes de l'UE, en situation de grande précarité et d'extrême vulnérabilité (enfants, mineur es isolé es, femmes enceintes, personnes atteintes de maladies chroniques y compris de handicap, etc.) voient leurs droits fondamentaux bafoués, dans l'opacité, l'indifférence et l'impunité les plus totales.

Ces pratiques, contraires aux engagements internationaux de la France et au droit de l'UE, et les atteintes aux droits des personnes qu'elles entraînent (droit à vivre dans des conditions décentes, interdiction des traitements inhumains et dégradants, respect du droit à la vie privée et familiale, droit à l'éducation, droit d'asile, protection en cas d'éloignement et contre le refoulement, droits de l'enfant, protection de la santé, non-discrimination, etc.) sont bien documentées, et persistent malgré des condamnations régulières de la France par la Cour européenne des droits de l'homme.

Loin de se conformer à ses obligations, le gouvernement français continue de faire primer la répression et la violence sur le respect de ses engagements internationaux et européens.

Face à une telle situation, l'Union européenne ne peut plus rester silencieuse et passive.

En tant que représentante du Parlement européen dans ses relations avec les autres institutions européennes et le reste du monde, il est crucial que vous vous saisissiez de la situation, et alertiez sur les conséquences dramatiques des politiques et pratiques mises en œuvre à Mayotte sur les habitant·es de l'île.

D'autant plus que le gouvernement français s'apprête à mener, dans les prochains jours, une opération militaro-policière de grande ampleur, sous couvert de lutte contre l'immigration irrégulière et l'habitat informel.

Bruxelles : Parlement européen - bâtiment ASP bureau 8G209 - B-1047 Bruxelles Tél. : +32 2 284 55 39

Strasbourg: Parlement européen - bâtiment WIC bureau M02058- F- 67070 Strasbourg

Tél.: +33 3 88 17 55 39

E-mail: <u>damien.careme@europarl.europa.eu</u> - Site web: <u>https://www.damiencareme.fr/</u>

Cette opération risque fortement d'entraîner une escalade des discours de haine et d'aggraver les atteintes déjà portées quotidiennement aux droits des personnes : destruction de milliers d'habitations informelles sans garantie de relogement digne ; recours opaque et massif à des procédures de privation de liberté et d'éloignement sans garantie d'accès à un contrôle de la légalité ; risques de refoulements illégaux et d'expulsions massives et expéditives vers les Comores ; atteintes aux droits de l'enfant ; aggravation des entraves à l'accès à l'éducation et aux soins, etc.

En tant que Présidente du Parlement européen, assemblée élue par l'ensemble des citoyen·nes européen·nes, vous avez toute la légitimité d'alerter sur ces politiques et pratiques déployées par la France à Mayotte, et d'appeler au respect du droit et des valeurs consacrés par les Traités, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Dans le contexte actuel, où les violations des droits fondamentaux et du droit de l'UE se multiplient, et restent trop souvent impunies, quand elles ne sont pas, de fait, autorisées par les États membres, nous devons rappeler et porter haut et fort les valeurs de l'UE. Il est crucial que la France se conforme à ses obligations envers tous ses ressortissant·es, pleinement citoyen·nes européen·nes, ainsi que toutes les personnes demeurant sur le territoire de l'Union, même s'ils ou elles résident à plus de 8000 kilomètres de Bruxelles. La distance géographique entre ce territoire européen et le continent ne doit pas être prétexte à l'indifférence et à l'approbation tacite de l'existence de zones de non-droit européen.

Les entraves aux droits fondamentaux documentées à Mayotte depuis des années sont notamment rendues possibles par les nombreuses dérogations au droit commun applicables sur ce territoire. Elles illustrent les effets néfastes et dévastateurs qu'entraînent les politiques migratoires faisant primer les aspects répressifs et sécuritaires sur la protection et le respect des droits fondamentaux et valeurs de l'UE.

En tant que Présidente du Parlement européen, co-législateur, il est aussi urgent et primordial de prendre toute la dimension de la situation ayant cours à Mayotte, et d'en tirer les leçons dans le cadre des négociations actuelles du Pacte sur l'asile et la migration, et plus largement de toute réforme de la politique européenne de migration et d'asile.

Nous ne pouvons ni accepter des atteintes à notre droit et nos valeurs sur le territoire de l'Union, ni rendre possible la codification de telles entraves et dérogations aux droits fondamentaux dans le cadre des réformes actuelles et à venir.

Je vous remercie par avance pour toute l'attention que vous porterez à cette situation, et pour les actions urgentes et nécessaires qui en découleront.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Chère collègue, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Damien Carême